Charte Référents de Quartiers

1 Définition

Les Référents sont :

- des citoyens engagés et bénévoles
- chargés de faire remonter les besoins, les idées
- acteurs du mieux vivre ensemble et de la solidarité

2 Limites du rôle

Les référents ne sont pas :

- un substitut des forces de l'ordre, élus ou agents
- un médiateur de conflits de voisinage ou familiaux

Il n'a aucun pouvoir décisionnaire et doit faire appel aux autorités compétentes de polices si problème...

3 Conditions

- être inscrits sur les listes électorales
- ne pas avoir été sur une liste en 2026 (municipales)
- résider dans les quartiers concernés
- être volontaires et disponibles
- faire preuve de neutralité, d'intégrité, de civisme
- agir dans l'intérêt général

Conseil : Faire partie de "Voisins Vigilants"

***Les référents sont désignés par tirage au sort après appel à candidature** (3 par secteur maximum).*

4 Secteurs géographiques

11 zones géographiques ont été définies
(voir Annexe 1 – Secteurs)

Ce découpage permet de couvrir l'ensemble de la commune.

5 Nombre de postes de référents

Il est convenu qu'il y ait :

- au moins 1 titulaire
- jusqu'à 2 titulaires et 1 suppléant par secteur

Un élu par secteur sera désigné par le maire (relais).

(en cas d'absence de candidature, l'élu assurera l'intérim dans l'attente d'une candidature citoyenne).

Réunion d'information
Jeudi 15 octobre 2026 - 19h
Salle du conseil municipal - Espace 2000

Charte Référents de Quartiers

6 Les Missions

> **Etre à l'écoute des habitants**
- recueillir les attentes et besoins
- favoriser les échanges entre voisins
- signaler les nouveaux habitants

> **Transmettre les informations**
- faire remonter les attentes et besoins aux élus
- communiquer les informations et projets ville

> **Améliorer le cadre de vie**
- signaler les incivilités et dégradations
- proposer des améliorations, solutions et projets

> **Participer à la vie locale**
- participer aux actions citoyennes portant sur la solidarité, l'isolement des plus fragiles, le plan canicule, le plan grand froid...

7 Obligations et Engagements

Les référents s'engagent à :
- respecter un devoir de réserve et de confidentialité
- agir avec bienveillance et respect
- respecter la neutralité politique, religieuse et l'équité

٨ Durée et fin de mission

La mission commence au 1er janvier et se termine :
- à l'issue du mandat
- en cas de démission ou déménagement
- en cas de non-respect de la charte

Le mandat est fixé à 1 an, renouvelable tacitement 2 fois.
(soit 3 ans avant de remettre sa candidature au vote/décision)

Un ou plusieurs manquements à la présente charte peut entraîner une exclusion prononcée par le maire.

٩ Fonctionnement

Des réunions régulières sont organisées avec le groupe d'élus référents.

Un suivi des demandes sera assuré par les élus.

١٥ Droit à l'image / RGPD

Les photos, prénoms et noms des référents seront nécessaires pour être facilement identifiables par les habitants du quartier.

Un document sera transmis et devra être signé par les référents de quartier.

SIGNATURES

Les référents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter.

DATE	CHARTE	QUARTIER
	20260930v1	

Référent(e) Citoyen ***(Prénom/Nom)*** **Référent(e) Elu** ***(Prénom/Nom)***